

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

21. 10. 2016.

24. 10. 2016.

F093 16 P0207

1. Intitulé du projet

**Construction d'une serre agricole monobloc multichapelles en verre,
avec couverture photovoltaïque.**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **MAGRO** Prénom **Christian**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36	Installation de 10 000 m² à 40 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

**Construction d'une serre, d'une surface totale 15 919 m² à usage agricole, monobloc de type Venlo, multi-chapelles
en verre. Un bassin de rétention est positionné à l'ouest de la construction.**

Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 1 568,8 kWc.

**Le projet sera implanté lieu-dit Les Peyres à Lançon-Provence (13 680), sur les parcelles n° 1408, section F
(56 650 m² d'unité foncière disponible).**

**Il sera aménagé sur une surface déjà dédiée à la culture agricole et recevant actuellement des serres tunnels
plastiques sur une surface de 12 000m². Le choix du terrain s'est basé sur sa capacité à supporter la construction
d'une serre rigide en verre.**

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste principalement au remplacement des serres tunnels plastiques existantes (changées intégralement tous les 6 ans pour des coûts récurrents importants), par des serres en structure acier et façades verre.

La serre sera exploitée par l'EARL Christian MAGRO.

Elle permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions plus précoces et très tardives.

L'implantation de la serre ouvrira de nouvelles perspectives culturelles. En effet, l'exploitant envisage une diversification de ses productions de plantes aromatiques vers les plantes officinales, dont la demande s'est accrue. Le projet pérenniserait l'activité agricole familiale et favoriserait la succession solide de monsieur MAGRO fils.

Ce projet permettra également de générer la création de 2 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

Enfin, elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 500 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux effectués :

Etape 1 : Le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir la serre, mais les mouvements de terre seront minimes, compte tenu du terrain déjà préparé et nivelé pour recevoir des serres .

Etape 2 : Le matériel sera livré grâce aux axes de transport déjà existants. Une attention particulière sera apportée lors de l'utilisation des engins de construction, pour diminuer le risque de pollution de l'environnement (fuites d'hydrocarbures).

La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 5 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

Etape 3 : Des chemins de circulation seront aménagés autour de la serre pour assurer la maintenance et l'accès aux services d'intervention.

Etape 4 : Les eaux pluviales seront traitées conformément aux exigences liées à la Loi sur l'Eau. Un collecteur des eaux de pluie de la toiture des serres conduira l'eau jusqu'à un bassin de rétention.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale de l'exploitation est tournée vers la production de plantes aromatiques : menthe, basilic, ciboulette, coriandre, estragon, romarin, thym.

Devant la forte demande et pour pérenniser le développement de son exploitation, Monsieur MAGRO souhaite sécuriser ses cultures.

Notamment, la demande est forte dans les plantes officinales, rachetées par les laboratoires privées.

Grâce à la serre, le producteur pourra protéger ses cultures des aléas climatiques et des maladies parasitaires.

De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance, depuis le centre de conduite de Fonroche, à Roquefort.

La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)
- Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis à construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max :.....141.30 m	
Largeur max :..... 80.00 m	
Superficie :.....15 9194 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 08' 20" E

Lat. 43 ° 31' 51" N

**Lieu-dit Les Peyres
13 680 LANÇON PROVENCE**

Parcelle F 1408

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cultures sous grandes serres tunnels plastiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **POS approuvé le 04/06/2001, modifié le 26/07/2004 et le 28/01/2008 ; le projet se situe en zone NC (naturelle à vocation agricole).**
- **PER Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Séisme, approuvé le 21/09/1995.**
- **PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, approuvé le 27/07/2007.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AUCUN IMPACT : Terres agricoles en culture, projet hors périmètre. - 1 ZNIEFF de type II, 930012436, Chaîne de la Fare - Massif de lançon à 3kms au nord - 1 ZNIEFFs de type I, 930012437, marais de Sagnas, marais de berre située à 2.5 km ouest/sud ouest - En bout de périmètre du PNA Aigle de Bonelli - N° FR3800448. (survol). SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- PER Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs Séisme (zone de sismicité 4), approuvé le 21/09/1995 - PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, approuvé le 27/07/2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A PROXIMITE - ZPS FR 930069 Garrigues de Lançon et Chaînes alentours, à 500mètres au Nord. Projet situé dans une plaine maraîchère dans un environnement de serres existantes : AUCUN IMPACT. SOURCE: DREAL PACA - Cartographie Carmen
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Irrigation des cultures par un système goutte à goutte ou micro-asperion depuis les bornes d'arrosage, où l'eau est délivrée par réseau basse pression, par l'ASA Canal de Craonne. - Le projet de cultures maraichères sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture et équipés. - Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration. <p>AUCUN IMPACT (pas de prélèvement dans la nappe)</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un bassin de rétention conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat <0.5%. Très peu de mouvements de terrain.</p>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun remblai ne sera nécessaire.</p>
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain déjà utilisé en cultures plein champ et grande serre tunne plastique. <p>AUCUN IMPACT SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car le terrain agricole est en culture toute l'année.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de LANCON-PROVENCE : - PER Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs, Séisme, approuvé le 21/09/1995. - PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, approuvé le 27/07/2007.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan niveau 2 anti dissémination du Chickungunia et de la Dengue. Le bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales n'est pas un bassin de stockage. De plus, en cas de fortes pluies, le bassin est dimensionné et profilé pour éviter toute stagnation des eaux sur une longue période, supérieure à 48H, donc peu favorable à la prolifération de moustiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sans impact : uniquement travaux agricoles. - Le projet est entouré de parcelles agricoles cultivées. - Habitat très épars et sur les exploitations. - En phase diurne, les équipements électriques respecteront les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet des eaux de pluie dans l'ouvrage prévu pour leur gestion (bassin de rétention / infiltration), conformément aux directives du dossier Loi sur l'eau. <u>AUCUN IMPACT</u>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Production en mode raisonnée, norme AB.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>PAS D'IMPACT VISUEL</u> car: - Le site est très principalement entouré par des parcelles ou d'exploitations agricoles. Sur l'ensemble du site, des serres verres et tunnels plastiques sont déjà implantées. - Le projet s'intègre dans aspect paysager habituel dans cette plaine maraîchère et vient remplacer 12 000m ² de grandes serres tunnels plastiques déjà posées sur les parcelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création de 1 Emplois (ETP) + une dizaine de saisonniers en période de forte activité. Le site reste à vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:

- Site en dehors des périmètres à enjeux écologiques (ZNIEFF, ZPS, ZSC, APB...) dans une vallée de grandes productions maraîchères.
- Pas d'impact environnemental sur la faune : le terrain est déjà en activité agricole, les milieux sont artificialisés, aucune espèce végétale protégée ou remarquable n'a été identifiée.. Les impacts sont donc faibles et temporaires.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration Loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Pas de corridor écologique à et endroit.
- Gestion du rejet des eaux de pluie principalement par un bassin de rétention.
- Pas d'impact ni de bruit, ni d'odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Remplacement de 12 000m² de serres tunnels plastiques existantes, ne modifie pas la perception paysagère.

De plus, il s'agit d'une évolution, d'une modernisation de l'activité agricole existante, qui prépare la transmission de l'outil agricole au fils de l'exploitant actuel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000.
- Dossier agricole de l'exploitant.
- Coupe serre.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lançon - Provence

le,

20/10/2016

Signature



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000.</p> <p>- Dossier agricole de l'exploitant.</p> <p>- Coupe serre.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Lançon - Provence**

le. **20/10/2016**

Signature



